

# CATASTROPHES, CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DÉPLACEMENTS

Enjeux et recommandations

Madagascar, Somalie et Pakistan

*Ce document présente les défis du déplacement interne dû aux catastrophes et aux changements climatiques, décrit l'approche du SIF et ses actions à Madagascar, en Somalie et au Pakistan, et propose des recommandations pour renforcer et accélérer la réponse.*

## Des déplacements internes de plus en plus nombreux, répétés et prolongés

En 2023, 26,4 millions de déplacements internes associés à des catastrophes<sup>1</sup> ont eu lieu. Ce chiffre est le troisième le plus élevé des 10 dernières années. À la fin de l'année, 7,7 millions de personnes déplacées pour cause de catastrophes vivaient toujours en situation de déplacement.<sup>2</sup>

Ce phénomène a concerné 148 pays en 2023, trois fois plus que les pays où ont eu lieu des déplacements internes liés aux conflits et aux violences (48 pays recensés en 2023). Sur la période 2008-2023, l'Observatoire des situations de déplacement interne (Internal Displacement Monitoring Centre - IDMC)<sup>3</sup> en a enregistré un total de 402,4 millions dans un contexte de catastrophes. C'est deux fois et demi plus nombreux que les déplacements pour cause de conflits et de violences sur la même période (160,2 millions).



### Secours Islamique France (SIF)

Le Secours Islamique France est une organisation non gouvernementale indépendante, humanitaire et à but non lucratif. Fondé en 1991 en France, il est engagé dans l'assistance humanitaire et l'aide au développement au niveau international, ainsi que dans l'assistance sociale en France. Par ses actions, il répond aux besoins essentiels des populations les plus vulnérables, guidé par la solidarité et le respect de la dignité humaine et par les principes humanitaires de neutralité, d'indépendance et d'impartialité. Le SIF est signataire du Code de conduite de l'IFRC.



PLAIDOYER

<sup>1</sup>Une catastrophe est une « rupture grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société impliquant d'importants impacts et pertes humaines, matérielles, économiques ou environnementales que la communauté ou la société affectée ne peut surmonter avec ses seules ressources » (Stratégie Internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies).

<sup>2</sup>Observatoire des situations de déplacement interne. [Rapport mondial sur le déplacement interne 2024](#).

<sup>3</sup>[IDMC \(internal-displacement.org\)](#).

Comme les déplacements internes associés à des événements à évolution lente<sup>4</sup>, tels que les sécheresses, l'érosion ou la salinisation, sont encore peu documentés, ces données tendent à être sous-estimées.

Les déplacements liés aux catastrophes font référence aux « situations où les personnes sont forcées de quitter leur logement ou leur lieu de résidence habituel du fait d'une catastrophe ou pour éviter les impacts d'un aléa naturel immédiat et prévisible. Ces déplacements résultent du fait que les personnes affectées sont i) exposées à ii) un aléa naturel dans une situation où iii) elles sont trop vulnérables et n'ont pas la résilience nécessaire pour supporter les impacts de cet aléa »<sup>5</sup>.



Pakistan, 2022 / © SIF

Il s'agit de **mouvements contraints** qui portent **atteinte à l'accès aux services de base et à la réalisation des droits humains**. Malgré leur caractère global, les déplacements n'impactent pas de la même manière tous les individus et les communautés. Les personnes les plus vulnérables, en raison de facteurs tels que le genre, l'âge, le handicap, le statut migratoire et l'origine ethnique, sont touchées de façon disproportionnée et font face à des risques accrus lors de ces déplacements<sup>6</sup>.



Pakistan, 2022 / © SIF

En 2023, selon l'IDMC, le **nombre de déplacements internes** liés aux **catastrophes** était particulièrement élevé en **Asie de l'Est et dans le Pacifique** (9 millions), **au Moyen-Orient et en Afrique du Nord** (6 millions) et en **Afrique Sub-Saharienne** (6 millions)<sup>7</sup>. En raison de leurs territoires fortement exposés aux aléas naturels<sup>8</sup>, de la vulnérabilité élevée de leurs populations aux catastrophes, ainsi que de la fragilité des États à répondre efficacement à ces défis, ces régions font régulièrement face à des crises, qui entraînent des précarisations croissantes des communautés et génèrent des difficultés structurelles à surmonter les conséquences des catastrophes.

<sup>4</sup> La Conférence des parties à la convention sur les changements climatiques de Cancún (COP 16) recense 8 types d'événements à évolution lente : l'augmentation des températures, la désertification, la perte de biodiversité, la dégradation des terres et des forêts, le retrait des glaciers, l'acidification des océans, la montée du niveau de la mer et la salinisation des sols.

<sup>5</sup> Initiative de Nansen, 2015.

<sup>6</sup> Note explicative sur les risques de protection, Global Protection Cluster.

<sup>7</sup> Rapport mondial sur le déplacement interne 2024.

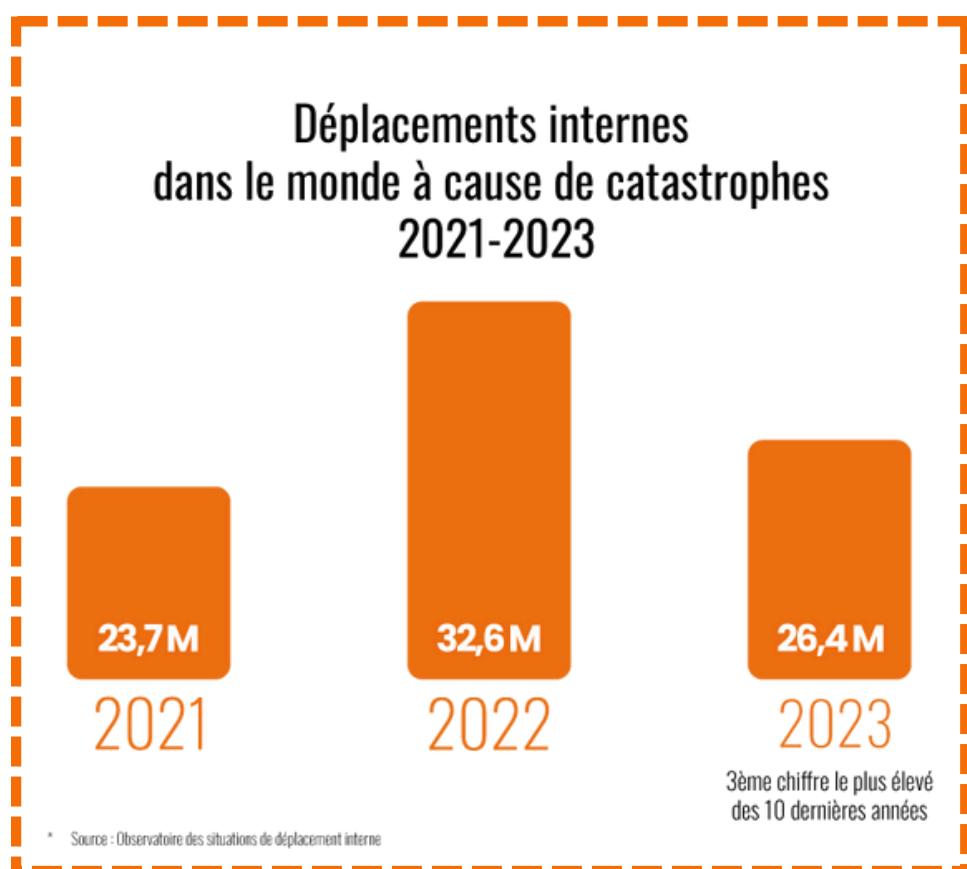
<sup>8</sup> Un aléa naturel est un « processus ou phénomène naturel qui peut causer des pertes de vies humaines, des blessures ou d'autres effets sur la santé, des dommages aux biens, la perte de moyens de subsistance et de services, des perturbations socio-économiques, ou des dommages à l'environnement » (Stratégie Internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies).

Étant donné que les **risques de déplacements** associés à des catastrophes sont liés à l'occurrence des aléas naturels, les **changements climatiques**, augmentant leur fréquence et intensité, ne peuvent que les **aggraver**.

D'après le dernier rapport du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC),<sup>9</sup> près de la **moitié de la population mondiale** est déjà exposée aux **risques climatiques**.<sup>10</sup> Sans des mesures immédiates d'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de soutien aux pays les plus vulnérables, ce chiffre pourra considérablement augmenter.

Selon le GIEC, les conséquences des changements climatiques sont déjà visibles et ne tendent qu'à s'accentuer. Ces risques climatiques et météorologiques entraînent de plus en plus de déplacements, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés.

Le **rapport Groundswell** de la Banque Mondiale évoque, dans un scénario pessimiste caractérisé par des émissions de GES élevées et un développement inégal, la possibilité de **216 millions de déplacements internes dans le Sud global d'ici 2050**.<sup>11</sup> Ce chiffre représente quasiment 3% de la population totale prévue dans ces régions.



<sup>9</sup>Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Sixième Rapport d'évaluation* 2023.

<sup>10</sup>Les termes "aléa climatique" et "risque climatique" sont souvent utilisés de manière interchangeable, mais ils ont des significations différentes. L'aléa climatique se réfère à un événement ou un phénomène climatique potentiellement dommageable ou perturbateur, comme les tempêtes ou les sécheresses. En revanche, le risque prend en compte la probabilité et l'impact de cet événement sur les populations, l'environnement et les biens. Les risques climatiques regroupent l'ensemble des risques liés au climat. Cela regroupe les aléas météo-marins comme les tempêtes et les cyclones, ainsi que les inondations ou les glissements de terrain lorsqu'ils sont liés aux précipitations, mais aussi les épisodes de sécheresse (mais pas les tsunamis qui sont d'origine tectonique). Si le changement climatique a, ou aura, de façon certaine, des conséquences sur le nombre ou l'intensité des aléas climatiques, il n'est pas le seul facteur de risques climatiques. (Géoconfluences)

<sup>11</sup>Banque Mondiale, *Groundswell Deuxième partie : Agir face aux migrations climatiques internes*, 2021.

# Le statut et les vulnérabilités spécifiques des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

Comme elles ne franchissent pas de frontière, les personnes déplacées internes (PDI) ne bénéficient d'aucun statut ou droit spécifique par rapport aux autres citoyens en vertu du droit international. Leur protection incombe uniquement à l'État concerné. Pourtant, les déplacements entraînent des vulnérabilités particulières et un risque de discrimination accru.

La perte de l'accès au foyer, à la terre, aux moyens d'existence<sup>12</sup> la perte des documents personnels, de membres de la famille et du réseau social compromettent l'exercice des droits humains. De plus, leur accès aux infrastructures de base est restreint, ainsi que la sécurité alimentaire et l'accès aux moyens d'existence.

Pour comprendre les impacts exercés sur les individus, il est nécessaire d'analyser leurs vulnérabilités spécifiques, ce qui permet d'identifier leurs capacités à faire face et d'évaluer les éventuelles conséquences négatives des déplacements. Les catastrophes et les changements climatiques tendent à exacerber ces vulnérabilités préexistantes.

Les femmes et les enfants sont particulièrement touchés et font face à des risques accrus pendant les déplacements (notamment des violences sexistes et sexuelles). Le déplacement limite aussi fortement l'accès à l'éducation et peut accroître le risque de travail des enfants. Les conséquences psychosociales du déplacement sur les enfants sont souvent sous-estimées.

Au niveau international, plusieurs cadres<sup>13</sup> énoncent des principes de protection, prévention et solutions pour les personnes déplacées pour cause de catastrophes, intégrant de plus en plus les enjeux liés à la réduction des risques, aux politiques en matière de changements climatiques, aux migrations, au développement et aux questions humanitaires.

Cependant, aucun de ces cadres n'a un caractère contraignant et en vertu du principe de souveraineté, la réalisation des droits des personnes déplacées à l'intérieur d'un pays dépend de la législation nationale. La garantie de ces principes repose donc sur les initiatives des États pour les faire respecter et les intégrer dans les cadres nationaux pertinents.

Les efforts politiques en la matière restent toutefois généralement trop lents et les ressources allouées aux États, en particulier aux pays les moins avancés, sont insuffisantes pour leur permettre d'opérationnaliser des politiques cohérentes de protection et de prévention des risques à l'échelle de leur territoire. Si les déplacements internes sont une question nationale, lorsqu'on traite l'impact des changements climatiques, la responsabilité se situe également au niveau international. Les États développés, qui sont à l'origine des niveaux les plus élevés d'émissions de GES, cause principale des changements climatiques, doivent accompagner les États qui en subissent les conséquences, sans en être responsable.

En 2023, 42 des 45 pays et territoires qui ont connu de nouveaux déplacements internes liés à des conflits ont également connu de nouveaux déplacements internes liés à des catastrophes. Dans ces contextes fragiles, impactés par les conflits, les moyens et capacités pour répondre aux défis et assurer l'adaptation et la résilience sont davantage limités, nécessitant un appui accru de la communauté internationale.

<sup>12</sup> Les "moyens d'existence" font référence aux ressources et stratégies utilisées par les individus et les communautés pour subvenir à leurs besoins fondamentaux.

<sup>13</sup> Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (1998); Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les PDI (2009); Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) (2009); Cadre de l'adaptation de Cancún (2010); Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030); Initiative de Nansen (2015); Accord de Paris (2015); Pacte mondial sur les migrations (2018); Programme d'action sur le déplacement interne du Secrétaire Général des Nations Unies (2022).

# Particularités et enjeux des déplacements internes pour cause de catastrophes et des effets néfastes des changements climatiques

Les déplacements liés aux catastrophes et aux changements climatiques sont un phénomène complexe et hétérogène. Ils résultent de l'interaction de multiples facteurs environnementaux, sociaux, économiques et politiques. Néanmoins, quelques tendances se dégagent.

Les **catastrophes** provoquées par des **aléas naturels soudains**, tels que les inondations, les tempêtes (dont les cyclones), représentent la **majorité des causes de déplacements**, généralement de courte durée avec un retour rapide des populations à leur domicile.

Cependant, les **déplacements tendent à devenir de plus en plus prolongés**, notamment lorsque les impacts des catastrophes sur les lieux d'origine et l'accès aux services de base ne garantissent pas les conditions de retour.

En revanche, les **catastrophes** liées à des **événements à évolution lente**, comme les sécheresses, les érosions et la salinisation, sont plus complexes, moins documentées, et ont un **impact accru** sur les **personnes dépendantes de l'environnement** pour leur subsistance, notamment les populations agro-pastorales et autochtones.

La dégradation progressive des terres causée par ces événements peuvent rendre l'agriculture impossible sur des zones entières. Cette situation fragilise gravement les moyens d'existence des populations dans leur lieu d'origine. En l'absence d'alternatives ou de solutions d'adaptation, elles peuvent être forcées au départ.

Les destinations et les formes de déplacements varient en fonction des contextes régionaux, des stratégies individuelles et des mesures d'adaptation et de réduction des risques mises en place dans les zones de départ ou de destination.

L'installation dans les villes les plus proches est de plus en plus fréquente. Cela implique souvent un changement de mode de vie pour les populations agro-pastorales, et provoque une pression accrue sur les services et les moyens d'existence.

Dans des contextes où les ressources sont limitées, les PDI font face à des risques de tensions avec les communautés hôtes, de stigmatisation et discrimination pour l'accès aux services.



Somalie, 2023 / © SIF

*“Dans notre maison d'origine, nous étions agriculteurs. Nous nous y sommes installés il y a environ 30 ans. Nous avions un stock de récoltes agricoles suffisant pour subvenir aux besoins de la famille pendant deux ans. La sécheresse dévastatrice et le manque de pluie constant ont affecté notre source de revenus, ce qui nous a contraints à nous déplacer vers les camps urbains”*

Shukri Abdisalan Mohamed, 55 ans, agricultrice et mère de famille, fait partie des nombreux PDI installés dans la ville de Kismayo (Somalie) suite aux sécheresses récurrentes.

Des formes de mouvements organisés, comme les évacuations ou les relocalisations planifiées, peuvent protéger les populations en cas de catastrophe. En effet, **l'incapacité à se déplacer peut représenter un risque plus important que le déplacement lui-même**, notamment lorsque les personnes sont piégées ou immobilisées et exposées à des dangers.

Dans de nombreux cas, les déplacements résultent d'une série de catastrophes, à la fois soudaines et lentes, qui se produisent à une fréquence et une intensité telles que les populations ne parviennent pas à s'adapter ni à se rétablir face à ces chocs, ce qui diminue leur résilience.

De plus, l'interaction et la superposition avec des conflits, des violences ou l'insécurité alimentaire peuvent créer des situations de crise complexes et conduire à des déplacements répétés et prolongés.

Les **conséquences des déplacements** peuvent **persister à long terme**, en particulier lorsque les personnes se trouvent à l'intersection de **multiples vulnérabilités**, ce qui rend leur relèvement particulièrement difficile.

Les déplacements menacent l'ensemble des droits humains, le développement et le bien-être socio-économique des communautés et des États. L'**absence de solutions durables<sup>14</sup>** tend à **aggraver la situation des personnes déplacées** au fil du temps, perpétuant la vulnérabilité et menaçant ainsi l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). C'est particulièrement vrai lors de déplacements répétés et prolongés.

L'augmentation des déplacements internes, leur nature chronique et leurs impacts à long terme sur les personnes et les communautés nécessitent des approches multisectorielles, complémentaires et intégrées.



*“À notre retour, nous avons dû faire face à de nombreuses difficultés, dont une grave pénurie de nourriture et d'eau potable. Nos terres agricoles, autrefois productives, avaient été entièrement dévastées. Nos difficultés ont été aggravées par une épidémie de gale qui s'est propagée dans notre village, touchant tout le monde, sans accès aux médicaments de prévention. De plus, des insectes venimeux sont apparus après l'inondation, provoquant une peur généralisée au sein de notre communauté. Nos maisons en terre ayant été détruites, notre priorité a été de construire des abris temporaires à l'aide de tôles.”*

Sadar, jeune homme pakistanais de 25 ans, témoigne des impacts des inondations sur son village dans le district de Peshawar au Pakistan et de ses conditions de retour.

<sup>14</sup> Une solution durable peut être mise en place en assurant : la réintégration durable dans le lieu d'origine, l'intégration locale durable dans les zones où les personnes déplacées ont trouvé refuge, ou l'intégration durable dans une autre partie du pays. (Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les Personnes Déplacées à l'Intérieur de leur Propre Pays, 2010)

<sup>15</sup> <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>.



Somalie, 2023 / © SIF



## ZOOM SUR LE PAKISTAN & LA SOMALIE

### Les situations de déplacements liés aux catastrophes en 2022

En Somalie, le phénomène des sécheresses est récurrent mais l'année 2022 a recensé la pire depuis 40 ans, qui, alimentée par des conflits persistants, a conduit à 1,1 millions de déplacements internes. Ce chiffre est le plus élevé enregistré au niveau mondial depuis que les données sur la sécheresse sont devenues disponibles en 2017<sup>16</sup>. La Somalie est aussi fortement impactée par des aléas naturels soudains, telles que les inondations. Fin 2023, 2,48 millions de personnes ont été impactées, et 899,000 personnes ont été déplacées<sup>17</sup>.

En 2022, le Pakistan a subi l'une de ses pires crises humanitaires et climatiques. Avec une mousson inédite, 8,2 millions de déplacements internes ont été comptabilisés et 33 millions de personnes ont été affectées. Il s'agit du niveau de déplacement le plus élevé sur les dix dernières années. La plupart des personnes déplacées ont pu retourner chez elles, mais dans des conditions extrêmement précaires. En revanche, des milliers restent déplacées, à cause des impacts dans leur lieu d'origine sur les foyers et sur leurs moyens d'existence, ou ont décidé de s'installer en zone urbaine pour plus d'opportunités.



Pakistan, 2022 / © SIF

<sup>16</sup> Observatoire des situations de déplacement interne, [Rapport mondial sur le déplacement interne 2023](#).

<sup>17</sup> [Rapport de situation, OCHA, Décembre 2023](#).

# La réponse et l'approche du SIF

Il n'existe pas de scénario unique pour les déplacements internes liés aux catastrophes, et les réponses nécessaires ne sont pas universelles, mais adaptées à chaque contexte et aux besoins spécifiques.

Le caractère cyclique des nombreuses menaces, tels que les tempêtes ou les sécheresses, ainsi que les connaissances actuelles sur la gestion des risques et les modèles de prévision offrent la possibilité de mieux prévoir les risques, d'atténuer leurs impacts et de réduire les déplacements forcés.

Les déplacements se produisent souvent lorsque les limites de l'adaptation et de la résilience sont atteintes. Les réponses doivent donc s'attaquer à limiter l'augmentation de l'occurrence des aléas, à minimiser l'exposition des populations et à augmenter leur résilience et capacités de réponse.

La lutte contre les changements climatiques est un préalable indispensable pour limiter les aléas et catastrophes futures. Des mesures rapides et globales visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre pourraient avoir un impact significatif sur la réduction du nombre de personnes déplacées internes pour cause de catastrophes.

Il est donc prioritaire que les États veillent à la mise en œuvre des objectifs de l'Accord de Paris sur la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels.



Au rythme actuel d'émissions, le GIEC prévoit que le seuil de 1,5°C a une chance sur deux d'être atteint en moyenne dès les années 2030-2035.

Le SIF se mobilise pour des mesures urgentes et ambitieuses en faveur du climat, pour le respect des engagements d'atténuation, et veille à réduire l'empreinte environnementale de ses propres activités.<sup>18</sup>

Au niveau opérationnel, le SIF agit afin de prévenir les déplacements forcés en renforçant la résilience des populations vulnérables et en réduisant leur exposition aux risques.

Notre ONG s'engage également à assurer l'assistance et la protection des personnes déplacées internes et à soutenir des solutions durables.

Cette approche, fondée sur la promotion et le respect des droits des personnes déplacées<sup>19</sup>, est au cœur de l'intervention de l'organisation.

Afin d'assurer la qualité de ses réponses, le SIF s'intègre au sein de partenariats solides et de dynamiques de planifications conjointes entre acteurs humanitaires et du développement, experts techniques, autorités locales et société civile, tout en assurant une participation inclusive et significative des communautés touchées.

Travailler en cohérence avec ces différents acteurs permet aussi d'élaborer des réponses continues et adaptées au contexte.



<sup>18</sup>Le SIF est signataire de la [Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires](#) et de la [Déclaration d'engagement des organisations humanitaires sur le climat](#).

<sup>19</sup>En cohérence avec les Principes directeurs relatifs aux droits des personnes déplacées internes, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.



Madagascar, 2023 © V. Faucheux



## ZOOM SUR MADAGASCAR

### La coordination et coopération avec les autorités et les autres ONG dans le cadre de la gestion des risques de catastrophes

Partenaire du Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC) et membre du Comité de Réflexion des Intervenants aux Catastrophes (CRIC), le SIF participe régulièrement aux ateliers de mise à jour du plan de contingence national et régional des régions Analamanga et Atsimo-Andrefana dans le cadre de la réponse aux urgences liées aux cyclones.

Cette implication a permis au SIF de développer un plan de contingence<sup>20</sup> pour une réponse rapide, coordonnée et efficace avec les autres parties prenantes. Des réunions permanentes au niveau du BNGRC avant, pendant et après les catastrophes assurent l'harmonisation et la complémentarité des stratégies et des réponses mises en œuvre.

C'est en s'appuyant sur cette approche que le SIF a pu déployer en janvier 2024 une réponse d'urgence rapide et coordonnée dans quatre centres d'hébergement après le passage du cyclone Alvaro dans le district de Morombe.



<sup>20</sup>Un "plan de contingence" est un ensemble de mesures préétablies et organisées pour faire face à des événements imprévus ou des situations d'urgence. Ce plan identifie les risques potentiels, définit les actions à prendre en cas de survenance de ces risques, et spécifie les responsabilités de chacun afin de garantir une réponse rapide et efficace.

# Prévenir et réduire les risques de déplacements par le renforcement de la résilience, la préparation et l'adaptation

Le SIF intervient auprès de communautés à risques et particulièrement vulnérables aux aléas naturels pour renforcer leur résilience en facilitant l'accès aux services de base et à des moyens d'existence durables.

Ces approches créent un cercle vertueux qui permet aux populations de renforcer leurs capacités à faire face aux chocs, maintenir leurs actifs, se projeter et développer des activités économiques.

Pour ce faire, il est essentiel de prendre en considération les caractéristiques différentes des ménages, et les vulnérabilités spécifiques des individus qui subissent des discriminations au sein de leur communautés de par leur âge, leur genre, leur appartenance ethnique, religieuse ou à une minorité, et de comprendre comment ces vulnérabilités se croisent et s'additionnent (intersectionnalité).



## ZOOM SUR LE PAKISTAN : THARPARKAR

### Réduire la vulnérabilité des femmes par un renforcement de l'accès à l'eau dans le désert

Dans le désert du Tharparkar au Pakistan, les conditions d'accès à l'eau sont particulièrement difficiles, et impactées davantage par des sécheresses récurrentes. Dans ce contexte, les femmes et les jeunes filles portent la responsabilité d'aller chercher de l'eau aux puits, qui sont souvent éloignés et où la ressource est puisée à la main. Cette tâche domestique pénible et chronophage diminue inévitablement le temps disponible alloué à d'autres activités comme l'éducation et le développement d'activités génératrices de revenus. En conséquence, les inégalités économiques et sociales se renforcent. Dans ce cadre, la mise en place d'un système d'exhaure solaire par le SIF a permis de diminuer la pénibilité, et surtout de limiter le travail des enfants et des femmes. Ce type d'infrastructure a donc réduit la vulnérabilité des femmes et des enfants, tout en améliorant la résilience générale de la communauté.

## Mettre en place des mesures d'adaptation face aux changements climatiques

Le SIF appuie les communautés affectées par les catastrophes et exposées aux risques de déplacement pour la mise œuvre de mesures d'adaptation. Ces actions adoptent une approche intégrée, multisectorielle, axée sur le long terme et adaptée au contexte pour faire face aux défis climatiques.

Concrètement, ces actions peuvent se matérialiser par l'adaptation des pratiques d'une communauté (agriculture, élevage), par l'aménagement d'infrastructures de protection (digues, abris anticycloniques), la restauration d'infrastructures existantes (écoles, hôpitaux, routes) ou encore par des mesures de préservation et de restauration d'écosystèmes spécifiques. L'objectif principal de ces actions est que les communautés soient mieux préparées à faire face aux impacts des changements climatiques et aux aléas naturels, sans que cela n'ait de conséquences néfastes ni sur les populations ni sur les écosystèmes.



## ZOOM SUR LE PAKISTAN : BALOUCHISTAN

### Réduire les risques de déplacements par la mise en œuvre d'infrastructures de protection

Parallèlement à la réponse d'urgence pour les populations déplacées par les inondations de 2022, le SIF a mené des actions de long terme visant à mettre en place des structures d'adaptation pour réduire les risques de catastrophes et de déplacement dans la zone : des digues le long des rivières, des bassins de rétention d'eau afin de limiter les risques d'inondations pour les périodes de pluies intenses. Des routes d'évacuation ont été surélevées.



Pakistan, 2022 / © SIF



## ZOOM SUR LA SOMALIE : JUBALAND

### Adapter les pratiques agricoles le long du fleuve Juba

En Somalie, les longues périodes de sécheresses et les inondations intermittentes affectent considérablement les moyens d'existence des éleveurs et agriculteurs. Leur sécurité alimentaire s'en trouve impactée, à l'instar de leur autonomie et modes de vie traditionnels. C'est aussi le cas des capacités de résilience des plus vulnérables. Le long du fleuve Juba, le SIF intervient pour accompagner l'adaptation des pratiques agricoles. Nos équipes mènent de nombreux projets : formations adaptées pour la régénération des sols, pour la lutte contre les parasites, la permaculture, la sélection des intrants agricoles, ou encore, la gestion de l'eau (réhabilitation et utilisation des canaux et des systèmes de distribution de l'eau). La restauration de la végétation et de la biodiversité en font également partie, avec un objectif : créer de meilleures conditions pour mieux absorber les futurs chocs. En collaboration avec les autorités et experts locaux, le SIF met en œuvre des champs-écoles des producteurs (Farmer Field Schools) comme espace d'apprentissage et de développement pour l'agriculture, l'écologie et l'économie des communautés.



Somalie, 2023 / © SIF



## ZOOM SUR LE PAKISTAN : THARPARKAR

### Rechercher et transformer les pratiques agro-pastorales en collaboration avec les experts locaux

Dans le désert de Tharparkar, le SIF intervient depuis plusieurs années auprès de communautés affectées par les sécheresses récurrentes pour renforcer leurs moyens d'existence et la sécurité alimentaire. Ces populations sont principalement dépendantes d'activité agro-pastorale, ce qui les rendent très vulnérables aux sécheresses. Le SIF, en collaboration avec les acteurs et les experts locaux, promeut des pratiques agricoles résilientes aux impacts du changement climatique, notamment avec la mise en place de fermes bio-salines dont les cultures résistantes à l'eau en haute teneur en sel sont irriguées par un système de goutte à goutte. Par ailleurs, des abris hydroponiques à herbe ont été construits afin d'assurer la production de fourrage avec moins d'eau et de terres, réduisant ainsi la dépendance aux conditions météorologiques et à la saisonnalité.



Pakistan, 2022 / © SIF

### Les mesures de réduction des risques de catastrophes

Dans des régions vulnérables aux catastrophes et où les populations font face à des risques de déplacement, le SIF met en place des activités visant à analyser, gérer et réduire les risques et préparer aux aléas naturels.

Les **solutions sont multiples** et doivent être **adaptées au contexte**. Les plans de préparation et de réponse aux urgences se construisent avec les autorités responsables et les communautés.

C'est **capital** pour s'assurer que l'ensemble des **risques** y soient **cartographiés** et que les **vulnérabilités** particulières des territoires et des populations, ainsi que leur capacité à y faire face, soient intégrées.

Pour cela, la sensibilisation des communautés à la culture du risque en intégrant leurs connaissances locales, ainsi que le renforcement des capacités des autorités compétentes, est indispensable.



Pakistan, 2022 / © SIF



### Appuyer l'application au niveau local du Plan National pour l'adaptation et la stratégie pour la gestion des risques et catastrophes

Dans une approche partenariale avec les autorités nationales et locales, la société civile et des organisations internationales, le SIF contribue à l'institutionnalisation de la préparation et des systèmes d'alertes précoce au niveau local, de manière inclusive en termes d'âge, genre et handicap. Des comités de Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) inclusifs sont soutenus et formés, des plans de contingence développés sur la base des vulnérabilités et capacités des populations d'un territoire.

### Préparer les écoles aux risques de cyclone pour assurer aux enfants un accès ininterrompu à l'éducation

Dans ce cadre, une attention particulière est portée à l'accès des enfants à l'école, qui est fortement impacté par la récurrence d'aléas tels que les cyclones. Le SIF a développé des activités visant à renforcer les capacités des communautés éducatives dans la préparation face aux catastrophes et soutient ou établit des comités au sein des écoles ciblées. Ces comités conduisent des évaluations participatives des risques et développent des plans et stratégies de préparation aux aléas pour assurer une éducation ininterrompue. Des équipements nécessaires à l'opérationnalisation des plans de contingence sont fournis aux écoles. Des formations et sensibilisations des enseignants et des élèves sont aussi organisées pour aborder des sujets relatifs à la sécurité et la résilience en incluant la préparation aux catastrophes, les violences basées sur le genre et la protection de l'environnement.

### Intervention d'urgence pour répondre aux besoins immédiats des personnes impactées

Lorsqu'une **catastrophe** survient et que des personnes sont déplacées de force, le SIF agit pour apporter une **assistance humanitaire rapide et adaptée** aux besoins et au contexte de la crise.

Le SIF répond en matière d'accès à l'eau, assainissement et hygiène, mise à l'abri, sécurité alimentaire et moyens d'existence, ainsi qu'en matière d'éducation et promotion du bien-être de l'enfant, tout en intégrant une approche basée sur les droits humains.<sup>21</sup>

Dans ces contextes de crise de déplacement, il est impératif pour le SIF de s'assurer que les personnes les plus vulnérables soient protégées et que la réponse prenne en compte leurs besoins spécifiques, n'aggravant pas les vulnérabilités préexistantes liées à des facteurs tels que l'âge, le genre et l'handicap.

Les **risques spécifiques** et **accrus** auxquels ces populations font face (violences basées sur le genre, exploitation, trafic) sont **analysés et pris en compte**.

La **participation** des personnes déplacées à l'**élaboration** et à la **mise en œuvre** des réponses reflète la diversité des communautés déplacées.

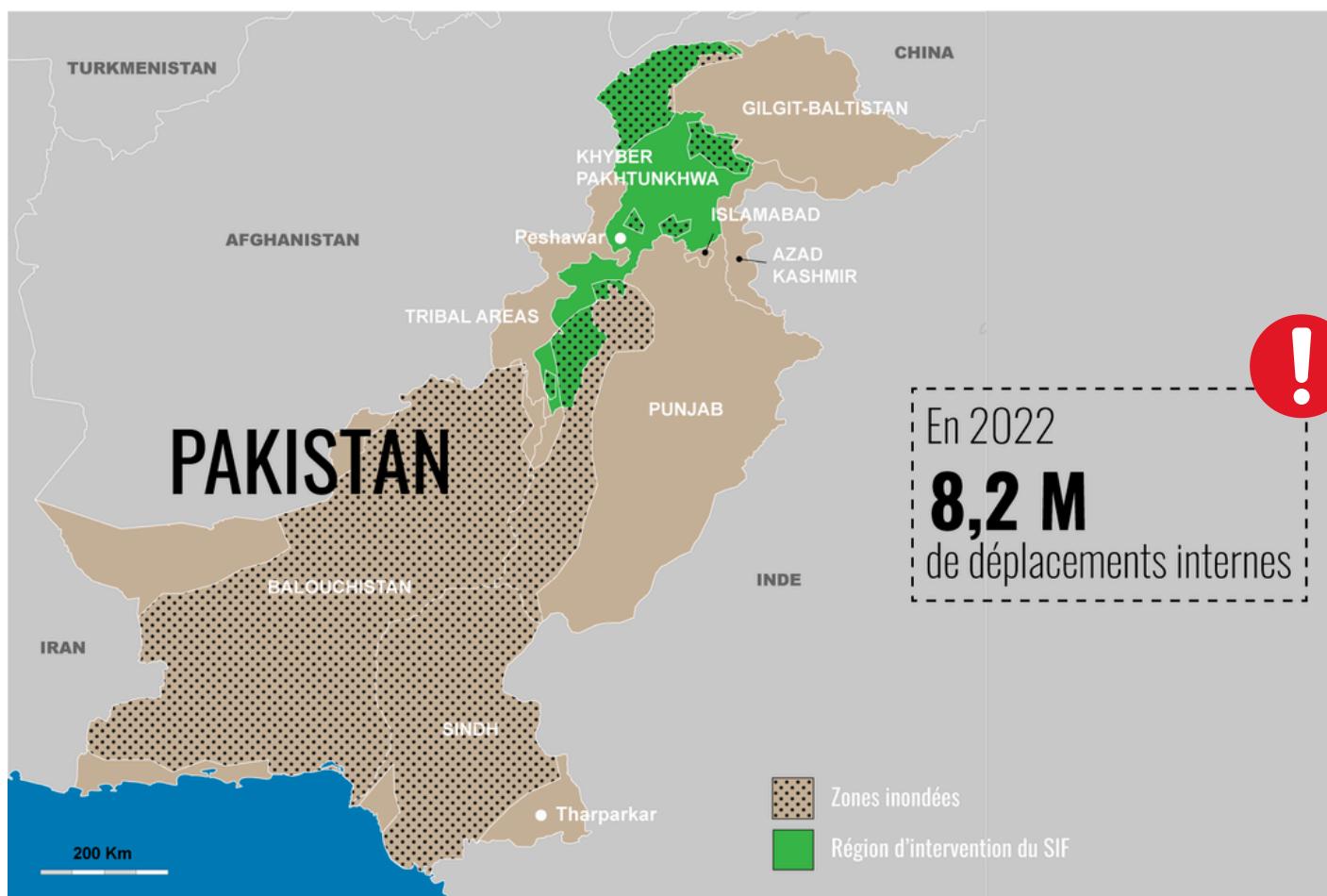
<sup>21</sup> Pour en savoir plus sur l'Approche basée sur les droits humains (ABDH) au SIF : [Note expertise2021\\_vs\\_FRwww.pdf \(secours-islamique.org\)](http://Note_expertise2021_vs_FRwww.pdf (secours-islamique.org))



## ZOOM SUR LE PAKISTAN : BALOUCHISTAN

### Apporter une assistance psychosociale aux enfants suite aux inondations pour réduire les répercussions à moyen et long terme sur leur bien-être, celui de leur famille et de leur communauté

Les inondations catastrophiques au Pakistan en 2022 ont affecté 33 millions de personnes, entraîné 8 millions de déplacements et causé la mort de 1700 personnes dont un tiers étaient des enfants. Les inondations ont poussé 8,4 à 9,1 millions de personnes dans la pauvreté. Les groupes les plus vulnérables, en particulier les enfants, sont davantage exposés aux risques d'abus, d'exploitation et de négligence, et le traumatisme de la catastrophe peut affecter durablement leur santé mentale. Les inondations affectent également leur accès à l'éducation et aux activités récréatives. Le SIF intervient dans plusieurs districts du Balouchistan affectés par les inondations pour mettre en place des activités de protection et de promotion du bien-être des enfants notamment pour aider les enfants et les adolescents à faire face aux crises et gérer leurs émotions face aux traumatismes de la catastrophe. Ces activités prévoient de communiquer de manière interactive et ludique des messages relatifs aux droits de l'enfant. Des séances de sensibilisation à la santé mentale avec un soutien d'un psychologue au niveau de la communauté et un accompagnement psychosocial personnalisé pour les enfants particulièrement vulnérables en fonction des besoins sont aussi prévus.



# Soutenir des solutions durables pour que les personnes déplacées jouissent de leurs droits sans discrimination en raison de leur situation

Dès les premières phases de la réponse d'urgence, le SIF s'efforce à promouvoir des programmes qui constituent la base pour la réalisation de solutions durables.

La phase transitoire de relèvement/reconstruction est essentielle pour réduire les impacts négatifs du déplacement, la pérennisation des vulnérabilités et éviter que les déplacements deviennent prolongés, ou qu'ils soient répétés.

Cela **commence** donc dans un **contexte humanitaire** et se poursuit avec des **mesures** de plus **long terme** pour générer des processus autosuffisants, résilients et développés par les populations.

Cette approche intégrée humanitaire-développement peut nécessiter d'intégrer la dimension paix dès lors que la situation est imbriquée dans des situations de conflits ou implique des risques de conflits intra ou inter communautaires.



Face à l'augmentation des déplacements internes liés aux catastrophes et leurs impacts multiples de long terme, il est essentiel d'adopter une approche de développement visant à promouvoir des actions de long-terme qui s'attachent à renforcer les systèmes et les services publics dans leur ensemble.

L'**objectif** est de **réduire** progressivement les **besoins spécifiques** causés par le déplacement, tout en veillant à ce que les personnes déplacées jouissent de leurs **droits sans discrimination**.

La recherche de solutions durables recouvrent des enjeux de droits humains (permettre aux PDI de jouir de leur droits<sup>22</sup> sans discrimination), des enjeux humanitaires (répondre aux besoins de base des PDI le temps de la mise en place de solutions durables), des enjeux de développement (accès au travail, à l'éducation, établir ou rétablir les structures de gouvernement local et État de droit, reconstruction des habitations et des infrastructures) et des enjeux de consolidation de la paix (cohésion sociale).

Cette stratégie contribue à **réduire** les **conséquences** des déplacements à **long terme** sur les **trajectoires de développement** et la **stabilité** des **pays** les plus vulnérables.

Pour assurer cette approche, il est nécessaire que les données sur les déplacements ne se focalisent pas seulement sur les besoins urgents, mais qu'elles analysent leur évolution dans le temps, pendant le déplacement, et que la collecte soit adaptée aux finalités de développement, et de l'action climatique.

En 2022  
**1,1 M**  
de déplacements internes

<sup>22</sup> Droit à la sécurité, à la propriété, au logement, à l'éducation, à la santé et au travail. Mais aussi le droit d'obtenir réparation, le droit à la justice, à la vérité et de mettre un terme aux injustices passées par la mise en œuvre d'une justice de transition ou autres mesures appropriées.



## ZOOM SUR LA SOMALIE : JUBALAND

### Allier aide d'urgence, renforcement de la résilience et prévention des conflits auprès des populations agro-pastorales

Les communautés agro-pastorales du Jubaland sont touchées par des catastrophes, comme des inondations et des sécheresses, et des conflits prolongés. Par une approche Nexus “Humanitaire, Développement et Paix”, le SIF vise à renforcer leurs moyens d'existence et leur résilience face aux chocs. Ces crises ont provoqué d'importants déplacements internes depuis l'arrière-pays vers Kismayo, et nécessité une réponse humanitaire d'urgence pour les PDI ayant perdu la plupart de leurs ressources. Le difficile accès aux services de base, notamment en eau, en alimentation et en soins de santé fragilise la capacité de relèvement des populations, et de résilience en cas de nouveaux chocs. Le SIF cible les PDI, les communautés d'accueil et les retournés des camps de réfugiés au Kenya, par des interventions humanitaires et de développements simultanées. À cela s'ajoutent des actions de prévention des conflits inter et intra-communautaires visant à renforcer la cohésion sociale.





Madagascar, 2023 © V. Faucheu

## LES RECOMMANDATIONS DU SIF

✓ Garantir la protection et la réalisation des droits des PDI à cause de catastrophes et des effets des changements climatiques en reconnaissant la spécificité de leur situation.

Au niveau national, les personnes déplacées internes font face à des situations de vulnérabilité et des risques de protection spécifiques par rapport aux autres communautés impactées par ces chocs. Cette condition doit être davantage reconnue afin d'apporter les réponses les plus pertinentes, tout en garantissant la participation inclusive des PDI dans les processus de décision et de planification. Une attention particulière doit être portée aux individus se trouvant à l'intersection de multiples facteurs de vulnérabilité.

✓ Reconnaître les déplacements internes dus aux catastrophes et aux impacts des changements climatiques comme un défi de développement complexe, accélérateur des inégalités et menaçant la réalisation des ODD et la stabilité des sociétés.

Se limiter à une approche humanitaire et ne pas tenir compte des conséquences à long terme conduit à la sous-évaluation des impacts sur les personnes, les communautés et les sociétés, notamment lors de déplacements répétés et prolongés. Il s'agit de prioriser des approches de long terme visant la réduction des risques et la recherche de solutions durables au déplacement interne, et d'assurer leur intégration dans toutes les stratégies, politiques et instruments pertinents. Des efforts urgents sont nécessaires afin d'intégrer davantage les déplacements internes dans l'agenda de développement, ainsi que dans l'action climatique, y compris par la mobilisation des financements de long terme adéquats. Actuellement, le soutien financier à la mobilité humaine dans ce contexte est principalement fourni par des sources liées aux migrations et à l'aide humanitaire, avec des contributions limitées de sources climatiques et de développement.



- ✓ Promouvoir des approches intégrées, qui mobilisent tous les secteurs concernés (humanitaire, développement, droits humains, migrations, environnement, changements climatiques, réduction des risques de catastrophe...), conformément à leur mandat et à leur expertise, pour des stratégies, politiques et programmes cohérents, coordonnés et inclusifs.

Cette approche multi-secteurs doit se décliner à tous les niveaux, du local à l'international, et s'appuyer sur des partenariats et sur une coordination multipartite, tout en assurant que les solutions soient coconçues et portées par les communautés impactées.

Les cadres politiques doivent mieux intégrer la gestion des risques de catastrophe et la réponse aux changements climatiques, aux questions de déplacement et de mobilité humaine, à tous les niveaux (international, national, régional et local).

Les cadres nationaux pertinents, tels que les plans de développement nationaux, les stratégies climat et les plans nationaux d'adaptation, de gestion des risques de catastrophe, les Contributions Déterminées au Niveau national, doivent prendre en compte systématiquement le déplacement interne.

- ✓ Assurer le droit des personnes à risque de déplacement à déterminer leurs propres conditions de mobilité, en leur garantissant le libre choix entre rester, en se préparant et s'adaptant, et partir.

Les mesures de préparation et adaptation permettent de garantir les droits fondamentaux dans le lieu d'origine.

La migration peut être une stratégie d'adaptation viable dans des circonstances où ne pas migrer et s'adapter sur place sont également des options réalisables.

Si la réponse aux déplacements internes relève de la responsabilité des États, une solidarité internationale accrue est nécessaire pour mieux les prévenir, les minimiser et les traiter.

Pour garantir ce libre choix, il est nécessaire, d'une part, que les États concernés précisent les actions nécessaires en termes de préparation et d'adaptation, et d'autre part que les États les plus émetteurs de GES soutiennent leur réalisation par des financements adéquats, tout en respectant leurs engagements d'atténuation (Accord de Paris).



- ✓ Assurer que les négociations mondiales sur le climat, notamment les discussions sur les pertes et dommages<sup>23</sup> et l'adaptation, prennent en compte les déplacements et leurs impacts de court et long terme, et mobilisent des moyens à la hauteur des besoins exprimés et accessibles aux communautés affectées.

Ces financements doivent être mis à disposition des personnes déplacées et soutenir des actions qui protègent leurs droits et promeuvent des solutions durables.

La mention spécifique du déplacement dans la décision sur le fonds «pertes et dommages» adoptée<sup>24</sup> lors de la COP28, ainsi que dans le Bilan Mondial<sup>25</sup> représentent, une vraie opportunité pour accélérer la réponse.



Au sujet des déplacements internes et de leurs défis, une note de positionnement présentant l'approche du SIF, ainsi que des recommandations pour renforcer et accélérer la réponse est disponible ici.

- ✓ Renforcer l'action climatique dans les pays fragiles impactés par les conflits et la violence pour répondre à ces défis interconnectés.

Dans ces contextes, les conséquences des changements climatiques telles que la raréfaction des ressources, exacerbent davantage les risques d'instabilités. Les catastrophes et les changements climatiques impactent de façon disproportionnée les personnes déjà déplacées à cause d'autres crises. La mobilisation accrue lors de la COP28 pour plus d'action climatique dans ces contextes (avec une journée dédiée à la thématique et le lancement de la Déclaration sur le climat, le secours, le redressement et la paix<sup>26</sup>) représente une première étape importante. Il est impératif de maintenir et réaliser ces engagements et renforcer le support pour assurer la réponse dans ces contextes.

<sup>23</sup>Les pertes et dommages désignent les effets négatifs des changements climatiques qui se produisent malgré les efforts d'atténuation et d'adaptation. Il s'agit des conséquences inévitables et irréversibles de la crise climatique.

<sup>24</sup>Décision sur l'opérationnalisation des nouvelles modalités de financement, y compris un fonds, pour répondre aux pertes et dommages.

<sup>25</sup>Décision sur le Bilan Mondial de l'Accord de Paris.

<sup>26</sup>COP28 Declaration On Climate, Relief, Recovery And Peace.



[plaidoyer@secours-islamique.org](mailto:plaidoyer@secours-islamique.org)

+33 1 60 14 14 14

[www.secours-islamique.org](http://www.secours-islamique.org)

